

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 7 JUILLET 2022

DEL-2022-158

L'An deux mille vingt-deux, le sept juillet, à 10 heures, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 30/06/2022, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents ou en visioconférence :

Mmes MERMIER, PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BACHELLARD, BAUD-GRASSET, BOUVARD C, BOUVARD M, BURNET, CARTIER, CHARLOT-FLORENTIN, CHENEVAL JP, CHENEVAL P, CONDEVAUX JF, COUTIER, DEAGE, DESCHAMPS, DUNAND, FONTAINE, FRANCOIS, GAUDIN, GENOUD, GILBERT, GILET, GYSELINCK, JACQUES, MEYNET-CORDONNIER, MILLET-URSIN, PAULY, PELLARIN, PENHOUËT, PERRISSIN-FABERT, PEUGNIEZ, RATSIMBA, SIBILLE, STEYER.

Avaient donné pouvoir :

Mme LAFARIE.

MM. GILLET, HACQUIN, LEOTY, OBERLI, PETIT, ROLLIN, SADDIER.

Suppléants :

Mme GRARD.

MM. BOSSON, MULATIER-GACHET, TURK-SAVIGNY.

Etaient absents ou excusés :

Mmes BILLOT, BRO, BRUNO, DALL'AGLIO, DETURCHE, MUGNIER.

MM. AMADIO, ANTHOINE-MILHOMME, BARBIER, BARON, BARTHALAIS, BLOUIN, BOISIER, BONTEMPS, BOUCLIER, BUFFLIER, CALONE, CAVAREC, CHARRAT, CHASSAGNE, DAVIET, DEFAGO, GONDA, HAVEL, HERBRON, JOURNE, LARCHER, LEBEAU-GUILLOT, LEROY, LOMBARD, MARTIN-COCHER, MATHIAN, MODURIER, PEROU, PERRET, ROSSINELLI, RUBIN, TOURNIER, TRUFFET, VILLARD, VITTOZ.

Assistaient également à la réunion :

M. PAILLOLE : Syan'EnR

Mmes ASSIER, CARRERA, KHAY, JAILLET, POURRAZ,

MM. BAILLY, CHALLEAT, DIAZ, LOUVEAU, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN, WYBAILLIE : du SYANE

Membres en exercice : 85

Présents : 40

Représentés par mandat : 8

En application des dispositions des lois n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 et n° 2021-1465 du 10 novembre 2021, fixant le quorum au tiers des membres de l'assemblée délibérante, le Comité peut valablement délibérer.

Objet : ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES AU SYANE

Exposé du Président,

Dans le cadre de son projet de territoire, la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles (CCPC) a affirmé une ambition volontariste en matière de transition écologique, et notamment en matière d'énergie.

Pour cela, la recherche de partenaires institutionnels capables d'apporter un appui à des intercommunalités comme la CCPC est indispensable.

Une adhésion au SYANE permettrait à la Communauté de Communes de nouer un partenariat fort et pérenne autour des actions de transition énergétique telles que :

- l'accès au service de **Conseil en Energie** pour une meilleure gestion énergétique du patrimoine et l'accompagnement à la réalisation de projets performants et vertueux sur les bâtiments communautaires, sous condition d'adhésion à ce service optionnel ;
- la réalisation d'une **stratégie lumière**, pour définir une identité nocturne cohérente adaptée aux usages et qui limite les impacts sur la biodiversité, modalités à définir en coordination avec les communes membres ;
- la poursuite d'une démarche commune de déploiement d'une **mobilité propre**, par la fourniture d'infrastructures de recharges pour les véhicules, et la participation à la stratégie de déploiement des bornes de recharges avec les communes, ainsi que l'accompagnement à la mise en place de solutions de mobilité basées sur des énergies décarbonées ;
- le développement des **énergies renouvelables**, par la réalisation d'études de faisabilité d'installations de production et un accompagnement à la mobilisation des porteurs de projets publics ou privés, notamment des centrales villageoises ;
- l'utilisation de l'outil web dénommé « **Symaginer** », développé par le SYANE pour modéliser et projeter les évolutions des réseaux énergétiques, outil qui rassemble les données de consommation, production et distribution d'énergies, dont les énergies renouvelables, de l'échelle du bâtiment jusqu'à l'ensemble du territoire départemental. Cet outil est proposé aux intercommunalités, si elles adhèrent au Syndicat, comme un outil partagé, en aide et support au suivi de la mise en œuvre par celles-ci de la planification énergétique.

Depuis sa réforme statutaire de 2017, le SYANE est ouvert à l'adhésion des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI-FP), c'est-à-dire les communautés d'agglomération et les communautés de communes.

Les statuts du SYANE précisent que les communautés de communes désignent, en cas d'adhésion, 1 titulaire et 1 suppléant, pour siéger au Comité syndical.

Par ailleurs, une cotisation fixe annuelle d'adhésion est prévue, calculée sur la base de la population de la collectivité. Le montant de cette cotisation fixé pour 2022 par le Comité du SYANE est de 0,30 €/habitant DGF.

Cette cotisation contribue au financement du fonctionnement du Syndicat et aux multiples services apportés de manière mutualisée à ses adhérents.

Cette adhésion est complétée d'une convention cadre de partenariat définissant la gouvernance et les engagements des deux parties. D'ici le 1^{er} octobre, un travail sera mené conjointement avec les services de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, afin de formaliser les priorités de la CCPC, et donc la feuille de route, ainsi que les moyens financés, notamment dans le cadre de l'adhésion au service optionnel « Conseil en Energie ».

En cas d'adhésion d'une intercommunalité, celle-ci peut transférer une ou plusieurs compétences qu'elle détiendrait, comme par exemple l'éclairage public des zones d'activités économiques. Elle bénéficie alors des participations financières aux travaux prévues et décidées par le Comité syndical.

- ✓ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- ✓ Vu les statuts du SYANE et notamment l'article 1,
- ✓ Vu l'article L.5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- ✓ Considérant que la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles a décidé, par délibération du 24 mai 2022, d'adhérer au SYANE, à compter du 1^{er} octobre 2022,

Les membres du Comité sont invités :

1. à approuver l'adhésion au SYANE de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, à compter du 1^{er} octobre 2022,
2. à approuver la convention cadre formalisant le partenariat, et à autoriser le Président à la signer,
3. à prendre acte des désignations de délégués suivantes :

Monsieur Jean-Marc BOUCHET, délégué titulaire,
Monsieur Philippe CLERJON, délégué suppléant.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.

Syane
ENERGIES & N.J.M.E.R.I.C.E.